



PREAVIS MUNICIPAL NO 2019/05

BUDGET 2020

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et des articles 80 à 87 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité propose au Conseil Général pour approbation, le budget pour l'année 2020, adopté par la Municipalité le 4 novembre 2019.

La Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 8 RCC) et le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 9 RCC).

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et de la sécurité (DIS), service des communes et du logement (SCL).

Considérations générales

Le budget de l'année 2020 a été élaboré sur la base :

- Des comptes 2018
- Du budget 2019
- Une projection à 620 habitants
- Du taux d'imposition de 76 points décidé par le Conseil Général le 3 octobre 2019
- Des prévisions des acomptes de la péréquation 2020

Commentaire sur les différents postes du budget 2020 :

1. Administration générale :

L'augmentation des charges par rapport au budget 2019 est principalement due à l'adaptation annuelle des traitements et à l'engagement d'une personne au Contrôle des habitants, qui sera chargée de remplacer notre Préposé dès le 1^{er} janvier 2020 ainsi que la suppléante au Greffe municipal. En fin d'année 2020, une personne sera également engagée pour prendre la succession de notre Boursier communal au 1^{er} janvier 2021.

111.301.00	adaptation annuelle des salaires en fonction du règlement sur le personnel
170.352.03	La commune étant membre de la société de tir « Les Maraîches », elle devra participer aux coûts de l'installation de récupérateurs de balles au stand des Maraîches, également utilisé par les Communes de Jorat-Mézières (Carrouge) Corcelles-le-Jorat et Ropraz, pour une somme estimée à CHF 7'700.00.
170.480.09	Lors de la dissolution de la société de tir de Vulliens à fin 2000, l'avoir de cette société s'élevait à CHF 6'200.00 environ, somme reprise de la réserve pour le financement partiel du coût de notre participation à l'installation de récupérateurs de balles au stand des Maraîches.

2. Finances :

Le taux d'impôt communal a passé de 78 à 76 selon l'arrêté d'imposition 2020. Comme à l'accoutumée, les prévisions des rentrées fiscales sont prudentes. L'augmentation de la population se poursuit, mais plus modestement.



Les intérêts sur les emprunts sont en diminution. Un emprunt de CHF 354'000.00 au taux de 2.7 % arrive à échéance en 2020. Il sera renouvelé à un taux plus favorable.

3. Domaines et bâtiments :

Les baux à loyers des esserts communaux seront renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans. Les prix de location sont réévalués selon les tarifs fournis par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires.

Au niveau des forêts, le budget 2020 reste très semblable à celui du 2019. Les intempéries et leurs conséquences sur nos forêts restent difficiles à évaluer.

L'agrandissement et la modernisation de la cuisine de la grande-salle est reportée. Après la construction du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge, les écoles n'utiliseront plus la grande-salle pour la gymnastique. Des travaux seront projetés après cette période.

L'appartement du rez-de-chaussée du collège nécessite d'être en partie rénové.

Le montant des loyers de la maison communale a été estimé selon le résultat des comptes 2018.

4. Travaux :

Urbanisme :

Les procédures pour l'étude du PAC (plan d'affectation communal) sont plus longues que prévues. Le montant d'honoraires et frais d'expertises prévu au budget 2019 ne sera pas atteint, raison pour laquelle il est reporté sur l'année 2020. Les encaissements sont revus à la baisse compte tenu de la zone réservée qui n'autorise plus de nouvelles constructions.

Routes :

430.311.05	L'achat d'un radar éducatif a été porté au budget pour un coût estimé à CHF 6'500.00
------------	--

Ordures ménagères et déchets :

Aucun achat n'est prévu en 2020. Le projet d'aménagement et agrandissement de la déchetterie fera l'objet d'un préavis et d'une demande de crédit hors budget.

Egouts et épuration :

Le budget pour l'entretien des collecteurs communaux est augmenté en prévision des travaux à entreprendre suite aux contrôles des raccordements effectués cette année. Quant aux encaissements de taxes uniques, elles sont freinées en raison de la zone réservée.

5. Instruction publique et cultes :

Les coûts de l'enseignement sont en augmentation en raison d'un plus grand nombre d'élèves scolarisés : 73 au 1^{er} octobre 2019, soit 55 élèves au niveau primaire et 18 en VG et VP.

6. Police :

650.311.06 650.480.09	Le défibrillateur posé en façade sud de la grande-salle fait l'objet d'une location, qui est compensée par une reprise de réserve de CHF 8'980.00 provenant d'un solde d'excédents de produits du SDIS communal qui n'existe plus.
--------------------------	--



Augmentation des coûts de l'APERO (accueil petite enfance réseau d'Oron), donc de notre participation de CHF 120.00 à CHF 150.00 par habitant.

Reprise de l'entier des coûts de l'AVASAD par le Canton dès 2020 en échange de la diminution du taux d'impôt communal de 1,5 point.

Conséquence de la fermeture de la source de la Tuayre en raison d'un taux trop important de chlorothalonil : la commune n'a plus les réserves suffisantes pour assurer l'alimentation constante de ses propres citoyens. Selon la saison et le débit de la source du Crottet, elle pourra encore vendre un peu d'eau à l'association intercommunale, mais devra également en acheter en période de sécheresse.

810.312.00 La consommation d'électricité pour le pompage sera en diminution mais les revenus de la vente d'eau aussi.

810.312.01 Une nouvelle ligne apparait au budget pour l'achat d'eau à l'association intercommunale.

Les charges du budget 2020 s'élèvent à CHF 2'422'265.00, en augmentation de CHF 110'457.00 par rapport au budget 2019, alors que les produits totalisent CHF 2'365'238.00, en augmentation de CHF 176'181.00.

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 5 décembre 2019.

- vu le préavis n° 2019/05 de la Municipalité du 4 novembre 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d'approuver le budget communal pour 2020, qui présente les résultats suivants :

- Charges	CHF	2'422'265.00
- Revenus	CHF	<u>2'365'238.00</u>
- Excédent de dépenses présumé	CHF	57'027.00

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

 Olivier Hähni



 Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 4 novembre 2019